

## La recherche dans les Hautes Ecoles

Pour cette 28<sup>ème</sup> édition de la Revue scientifique, le contexte est un peu particulier. Le décret définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation des études entre en application dès septembre 2014. Celui-ci peut changer à terme la dynamique des centres de recherche des Hautes Ecoles. En effet, à partir de ce 1<sup>er</sup> janvier 2014, ce sera l'ARES (Académie de **recherche** et d'enseignement supérieur) qui coordonnera l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur associés au sein des Pôles académiques.

Dans cet éditorial, le thème de la recherche au sein des HE en général et dans les formations d'ingénieurs industriels en particulier, va être abordé sous des angles différents.

En préambule, il faut préciser que le mot recherche est un vocable générique qui doit être accompagné d'un qualificatif. On rencontre dans la littérature une multitude de terminologies qui précise le type de recherche : *Recherche appliquée*, *Recherche fondamentale*, *Recherche opérationnelle*, *Recherche orientée*, *Recherche pure*,...

L'objet de cet article, n'est pas de définir l'ensemble des vocables décrivant l'action de chercher mais de mettre en exergue la difficulté d'une mise en commun lorsque des mondes très différents se rencontrent pour débattre du sujet. Comment concilier dans une vue prospective commune les universités, les HE d'une part et les scientifiques et les non scientifiques d'autre part, et pourtant l'avenir n'est-il pas en train d'évoluer vers des

projets de recherche multidisciplinaires en y incluant des aspects scientifiques mais aussi environnementaux et sociétaux ?

## **La Recherche en HE intégrée dans le nouveau paysage de l'enseignement supérieur**

L'article 4 du décret stipule que :

*Par essence, l'enseignement universitaire est fondé sur un lien étroit entre la **recherche scientifique** et les matières enseignées. L'enseignement supérieur organisé en Haute École et dans les Établissements de promotion sociale poursuit une finalité professionnelle de haute qualification. Les établissements qui l'organisent remplissent leur mission de **recherche appliquée** liée à leurs enseignements en relation étroite avec **les milieux professionnels** et les institutions universitaires.*

Il différencie les types de recherches dans son article 5 :

***La recherche scientifique fondamentale** désigne les travaux de recherche résultant d'observations, d'expérimentations ou de théories et entrepris pour acquérir des connaissances originales ou la compréhension de phénomènes. Ces travaux concourent à l'étude de propriétés, de structures, de phénomènes ou de raisonnements et à les exposer au moyen de schémas explicatifs ou de théories interprétatives, sans qu'aucune application ou utilisation pratique ne doivent être directement prévue ou déterminée a priori. Elle s'organise dans les Universités.*

***La recherche scientifique appliquée** désigne les travaux de recherche visant à discerner les applications potentielles des résultats de la recherche fondamentale ou à trouver des solutions nouvelles ou encore à améliorer des procédés, en vue d'atteindre un objectif déterminé et fixé a priori. Elle s'organise dans les Universités et dans les Hautes Écoles.*

Et enfin le décret désigne dans son article 40, crée une commission spécifique :

*L'ARES constitue les Commissions permanentes suivantes, chargées de préparer, à sa demande, ses délibérations et décisions :*

- 1° la Commission de la Mobilité des étudiants et du personnel (CoM) ;*
- 2° la Commission de l'Information sur les Études (CIE) ;*
- 3° la Commission de l'aide à la réussite (CAR) ;*
- 4° la Commission de la Coopération au Développement (CCD) ;*
- 5° la Commission des Relations internationales (CRI) ;*
- 6° la Commission de la Vie étudiante, Démocratisation et Affaires sociales (CoVEDAS) ;*
- 7° la Commission Développement Durable (CDD) ;*
- 8° la Commission pour la Qualité de l'Enseignement et de la Recherche (CoQER) ;***
- 9° La Commission de la Valorisation de la Recherche et de la Recherche interuniversitaire (CoVRI) ;*
- 10° la Commission Observatoire et Statistiques (COS) ;*
- 11° la Commission des Bibliothèques et Services académiques collectifs (CBS) ;*
- 12° la Commission de la Formation continue et de l'Apprentissage tout au long de la Vie (CoFoC).*

Je pense qu'à la lecture de ces textes plusieurs éléments se dégagent :

- La recherche en HE a encore des bons jours devant elle, en effet son aspect plus appliqué fera qu'elle peut « suivre » la recherche fondamentale et ainsi répondre aux besoins des industries et des milieux professionnels.
- La commission CoQER décrite ci-dessus permettra dans le futur, un dialogue pratiquement inexistant à ce jour, entre les acteurs de la recherche en HE et à l'Université.

## **La recherche en HE au sein de la politique scientifique**

Le conseil de la politique scientifique est l'instance qui donne des avis aux cabinets des Ministres de la recherche scientifique et de la Région Wallonne ou Région Bruxelloise. Aux côtés des Universités, de l'union Wallonne des entreprises, des fédérations professionnelles, des centres de recherche agréés, des partenaires sociaux et de la Direction générale de la recherche (DGO6), les HE qui délèguent deux représentants sont très attentives afin que l'ensemble du budget alloué à la recherche par le gouvernement ne tombe pas sous l'escarcelle des universités uniquement. Cette présence montre également que les acteurs sociaux-économiques considèrent que les HE ont bien leur place dans le paysage qui définit les politiques de recherche. C'est plus ici les filières techniques qui y sont explicitées.

## **La recherche en HE au sein du conseil général des Hautes Ecoles (CGHE)**

Le CGHE a pris conscience que dans les missions dévolues par le décret aux HE, la mission de recherche complète parfaitement les missions de formation initiale et continuée. Une commission a été créée, une première mission qu'elle s'est fixée est de procéder à l'établissement d'une cartographie décrivant la recherche dans les différentes catégories des HE. On se rend compte que dans certains secteurs, les projets de recherche sont développés dans l'enseignement supérieur de type court, ce qui ouvre des perspectives insoupçonnées.

## **La recherche en HE coordonnée par l'interface ADISIF- Entreprises**

La Cellule de l'interface ADISIF créée à l'origine par les instituts supérieurs industriels, vient d'élargir son champ d'action à toutes les catégories des HE. Cette association a acquis au cours des années une réelle expertise dans la gestion des projets de recherche. Les HE l'utilisent régulièrement comme ressource dans la constitution des projets de recherche lancés par les organismes officiels (Projets FIRST, ...). Une étude très complète intitulée *La Recherche dans les HE de la Fédération Wallonie Bruxelles* réalisée en novembre 2013 est disponible sur son site (<http://www.adisif.be/fr/Event-Formations/La-recherche-en-HE>).

La recherche en HE n'est donc pas un mythe, mais une réalité. Les milieux professionnels et le monde politique se rendent bien compte qu'une complémentarité avec les universités, non seulement existe, mais aussi est nécessaire au développement de la région.

Ir Juan HERRERA

Directeur de la catégorie technique, HELMo- Institut Gramme  
Représentant des HE au conseil de la politique scientifique(CPS)  
Président du conseil supérieur technique  
Président de l'ADISIF